



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-035

Nombre de conseillers  
en exercice 19  
Présents 14  
Votants 18

L'an deux mille vingt deux,  
le quatre du mois de juillet,  
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Saint-Laurent-  
sur-Saône, sous la Présidence de Monsieur **Jacques DOUSSOT**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

**Présents** : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTHER et MELLAC, Adjoint ; Mmes COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE, et MM. BARBOSA, BRESSON, CHAMBARD (arrivé à 19h05), MACQUET (arrivé à 19h15), Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale ; Madame Myriam CAÏCEDO, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal.

\*\*\*\*\*

**OBJET :**

**APPARTEMENTS COMMUNAUX RUE DE LA LEVÉE : AUTORISATION  
SIGNATURE ACTES DE VENTES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération en date du 26 avril 2021 par laquelle le Conseil Municipal a décidé la  
mise en vente de trois appartements communaux situés rue de la Levée à Replonges,  
Considérant les offres reçues suite aux visites effectuées,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les prix de vente suivants pour les appartements situés 245 et 257 rue de la  
Levée à Replonges (01750) :

- Appartement de 120 m<sup>2</sup> = 80.080,00 € net vendeur
- Appartement de 70 m<sup>2</sup> = 47.000,00 € net vendeur
- Appartement de 116 m<sup>2</sup> = 68.250,00 € net vendeur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondants ainsi que tout  
document en lien avec la vente de ces trois appartements communaux situés rue de la  
Levée à Replonges.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 8 juillet 2022

Pour copie conforme, en mairie le 1<sup>er</sup> août 2022

Pour le Maire,  
Le Maire, Adjoint Délégué

Jacques DOUSSOT

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude  
MARTINEZ